



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La laïcité est un des moyens du vivre ensemble en paix

Le 9 décembre 2020, Journée nationale de la laïcité, a permis de remettre en lumière la loi du 9 décembre 1905 « concernant la séparation des Églises et de l'État », loi qui en son article 1 stipule que « La République assure la liberté de conscience ... garantit le libre exercice des cultes... ».

La laïcité est un des fondements de la République française. Il est important d'en souligner l'importance et de refuser qu'elle soit remise en cause, d'une manière ou d'une autre. Elle figure depuis 1946, à l'article 1 de la Constitution, qui stipule que la République est "indivisible, laïque, démocratique et sociale". Elle repose sur deux principes : l'obligation de l'État de ne pas intervenir dans les convictions de chacun et l'égalité de tous devant la loi, quelle que soit sa religion. Selon le Conseil constitutionnel (décision du 21 février 2013), du principe de laïcité résultent ; le respect de toutes les croyances et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion, la garantie du libre exercice des cultes, la neutralité de l'État, l'absence de culte officiel et de financement des cultes.

Le Mouvement de la Paix tient à rappeler son attachement, depuis sa création, à la laïcité qui constitue une des conditions, un des moyens du vivre ensemble en paix c'est-à-dire du vivre en liberté, en égalité et en fraternité dans le respect mutuel.

A Paris, le 08/02/2021

Le Mouvement de la Paix